



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17/10/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 octobre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), Mme DEGOS (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), DAUGREILH.

Etaient absents non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Ville de TARTAS – Espace Ados – Adhésion et Tarifs des activités

Dans le cadre du fonctionnement de l'ESPACE ADOS de TARTAS, et à compter de l'année 2018 :

Adhésion à l'Espace ADOS de TARTAS :

Une adhésion est demandée pour participer aux activités et/ou sorties (septembre année N à août N+1) de l'espace ados soit par la régie « Activités périscolaires – Activités sportives – Animations » ou l'émission d'un titre de recette à l'ordre du Trésor Public.

Adhésion : 15 € pour l'année jusqu'au QF 750
20 € pour l'année à partir du QF 751

Tarifs et Prestations :

Il est proposé à notre assemblée :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de conventions ou contrats de prestations pour les différentes activités tant sur TARTAS, qu'à l'extérieur ou hors département. Il est précisé que ces dépenses seront prises en charge sur le budget principal de la commune et que les crédits sont prévus.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



D'autoriser M. le Maire à fixer par décision ou arrêté, les éventuelles participations demandées aux adolescents selon les activités dans la limite de 1 € à 500 €. Ces participations seront encaissées par émission de titres de recettes auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de conventions ou contrats de prestations pour les différentes activités tant sur TARTAS, qu'à l'extérieur ou hors département. Il est précisé que ces dépenses seront prises en charge sur le budget principal de la commune et que les crédits sont prévus.

AUTORISE M. le Maire à fixer par décision ou arrêté, les éventuelles participations demandées aux adolescents selon les activités dans la limite de 1 € à 500 €. Ces participations seront encaissées par émission de titres de recettes auprès du Trésor Public.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.